

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS647

présenté par

Mme Hugues, M. Fait, Mme Liliana Tanguy, Mme Rilhac, M. Ghomi, M. Lamirault, M. Vuibert,
M. Ardouin, M. Marion, M. Ott et Mme Heydel Grillere

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.